



Programme d'appui du PNUD à la mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau national (CDN) de la Côte d'Ivoire

Résumé du document de projet

Version pré-validation
9 novembre 2018

Partenaire de mise en œuvre: Programme National de lutte contre les Changements Climatiques (PNCC), Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Source de financement : Commission européenne et gouvernement allemand (BMZ)

Montant du financement : 1 450 500 USD (environ 830 000 000 CFA)

Durée du projet : 2 ans (2019-2021)

Contexte

La Côte d'Ivoire, à l'instar de la majorité des pays en développement, est très vulnérable aux impacts des changements climatiques. C'est un pays situé dans la zone intertropicale, au bord du golfe de Guinée et couvrant une superficie de 322 462 km². En 2014, la population ivoirienne était de 22 671 331 habitants dont 50,3% en milieu rural. Le taux d'accroissement moyen annuel est de 2,6% et le taux d'urbanisation est de 49,7%. La Côte d'Ivoire est exposée à l'érosion côtière au niveau de son littoral. L'extrême Nord qui fait frontière avec le Mali et le Burkina porte déjà les stigmates de la désertification. La couverture forestière du pays est passée de 37% en 1960 à moins de 14% en 2010. Le taux de déforestation moyen est passé de 1,5%/an entre 1900 et 1980 à près de 3,5%/an entre 1980 et 2008. Cette perte de forêt est principalement due à une agriculture extensive pilier de son économie qui contribue à près d'un quart (1/4) au Produit Intérieur Brut (PIB) et emploie les deux tiers (2/3) de la population active. Le pays est premier producteur et exportateur mondial de cacao, représentant près de 40% des revenus d'exportation.

Conformément à l'Accord de Paris, la Côte d'Ivoire a soumis ses Contributions Déterminées au niveau National (CDN ou NDC de son sigle en anglais), avec des objectifs de réduction des émissions de GES de

28% à l'horizon 2030. Plus précisément, les actions d'atténuation sont considérées dans différents secteurs économiques, par ordre décroissant de contribution à l'effort national : production d'électricité (37,50%), agriculture (19,21%), transports (18,21%), industries (7,63%), les déchets (6,62%), l'approvisionnement en énergie (6,05%) et les bâtiments (4,78%).

En terme de vulnérabilité, six (6) secteurs à forte vulnérabilité et cinq (5) secteurs à vulnérabilité faible ou moyenne ont été mis en exergue dans les NDC. Ce sont :

Vulnérabilité forte	Vulnérabilité moyenne ou faible:
Agriculture/Élevage/Aquaculture	Pêche
Utilisation des terres	Infrastructures (habitats)
Forêts	Transport (routes)
Ressources en eau	Santé publique
Énergie	Genre
Zones côtières	

Cependant, le défi qui se pose en Côte d'Ivoire est la mise en œuvre coordonnée, suivie et rapportée des NDC et la nécessité d'explorer toutes les options pour rehausser les efforts de réduction dans les futurs NDC.

En effet, le manque de coordination à travers un cadre institutionnel inclusif et élargi à toutes les parties prenantes nationales est un énorme préjudice à la mise en œuvre optimale et efficace de l'action climatique en Côte d'Ivoire. Chaque secteur « avance » dans sa mise en œuvre des NDC sans cadre de concertation, ni de plateforme de communication et de mise en synergie. De ce fait, le pays manque d'un cadre approprié qui sert de plate-forme pour encadrer les actions, maintenir l'engagement des parties prenantes et coordonner les efforts et les activités.

Par ailleurs, la méconnaissance, l'incompréhension et la faible vulgarisation des ambitions de la Côte d'Ivoire sur le climat, constituent un frein à l'intégration du climat dans les planifications sectorielles. Ceci est d'autant plus accentué par les faibles capacités des différents acteurs (collectivités territoriales, société civile, secteur privé, secteur public, secteur universitaire, etc.) à connaître et saisir les opportunités offertes par la finance climatique et les transferts de technologies climatiques.

Enfin, les stratégies, plans et politiques climatiques qui existent ne prennent pas suffisamment en compte les questions de genre. Pourtant, il est bien reconnu que toutes les régions et toutes les couches sociales ne sont pas impactées de la même manière par les changements climatiques. Le rôle différencié des hommes et des femmes dans la société et même au sein du ménage fait varier leur degré de vulnérabilité aux changements climatiques. Ainsi, l'approche inclusive que le pays veut adopter pour faire participer et faire bénéficier toute la population ivoirienne aux actions de lutte contre les changements climatiques risque d'échouer si un outil d'orientation sur le genre et les changements climatiques n'est pas mis en place.

A propos du « NDC Support Programme » du PNUD

Lancé en novembre 2017 à la COP 23, le Programme d'appui aux CDN travaille directement avec 30 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine pour faire progresser la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le changement climatique. Il est prévu de doubler le nombre de pays bénéficiant de cet appui d'ici fin 2019.

Le Programme aide les pays à renforcer leurs capacités de mise en œuvre des CDN, de gouvernance intégrée, de financement, de collaboration public-privé et de suivi des données et informations. Le programme est financé par l'Union européenne et les gouvernements allemand et espagnol.

Les composantes du programme en Côte d'Ivoire

Pour lever les barrières qui freinent la mise en œuvre des CDN, le programme appuiera la Côte d'Ivoire à travers les cinq (5) composantes suivantes :

- ◆ intégration des changements climatiques dans la planification nationale et sectorielle pour une mise en œuvre optimale des NDC (Composante 1) ;
- ◆ renforcement des capacités techniques des ministères sectoriels et des collectivités territoriales sur la mise en œuvre des NDC (Composante 2) ;
- ◆ évaluation de l'état de mise en œuvre des NDC afin de rehausser l'ambition des NDC de la Côte d'Ivoire (Composante 3) ;
- ◆ outillage renforcé du secteur privé pour une meilleure implication dans la mise en œuvre des NDC (Composante 4) ;
- ◆ communication autour des activités des NDC pour une meilleure sensibilisation du public (Composante 5).

Composante 1 : Intégration des changements climatiques dans la planification nationale et sectorielle pour une mise en œuvre optimale des NDC

Pour sa planification à l'échelle nationale, la Côte d'Ivoire dispose d'un Plan National de Développement (PND) 2016 – 2020, qui vise à accroître son niveau d'industrialisation et à lui assurer une transformation de son économie. En 2015, l'élaboration des INDC (devenus NDC avec la ratification de l'Accord de Paris, le 25 octobre 2016) s'est fortement appuyée sur ce PND 2016-2020. Les INDC se sont donc basées sur le contenu de ce PND 2016 – 2020 et les documents de planification sectorielle, pour établir les ambitions de notre pays à l'horizon 2030.

Bien que des indicateurs de sélection des actions à prendre en compte dans les PND existent, ceux-ci ne définissent pas suffisamment l'intégration des questions de lutte contre les changements climatiques parmi les critères prioritaires, alors que le pays se prépare à élaborer son futur PND 2021 – 2025.

Afin de permettre aux futurs PND quinquennaux de prendre en compte, dans une mesure plus importante et prioritaire, les questions de lutte contre les changements climatiques, le NDC SP appuiera la définition d'indicateurs climatiques et sensible au genre à prendre en compte dans la sélection des actions à intégrer

dans les PND, de sorte à garantir le respect des engagements du pays sur le climat et favoriser la mise en œuvre des NDC.

De même, à l'échelle sectorielle, on note un faible niveau de sensibilisation et d'intégration des changements climatiques dans les documents stratégiques de planification sectorielle, ce qui a une incidence sur leur intégration dans les politiques publiques. Cette insuffisance agit de façon considérable sur les actions entreprises et ne permet pas, par conséquent, de mesurer l'impact réel des initiatives en cours sur les changements climatiques.

Les activités suivantes seront exécutées sous cette composante :

Activité 1.1. Développer des critères et indicateurs climatiques et sensibles au genre pour l'élaboration des Plans Nationaux quinquennaux de Développement (PND)

Sous-activité 1.2.1. Établir un diagnostic des critères et indicateurs (sectoriels et intersectoriels) existant qui servent à l'élaboration du Plan National de Développement.

Sous-activité 1.2.2. Définir des indicateurs complémentaires pertinents nécessaires à l'alignement de la mise en œuvre des NDC et du Plan National de Développement.

Activité 1.2. Intégrer les NDC dans la planification des secteurs clés de l'atténuation

Sous-activité 1.3.1. Dupliquer l'outil d'intégration des changements climatiques dans les Politiques Plans et Projets dans le domaine de l'Agriculture, à d'autres secteurs clés (Énergie et Déchets). Cet outil a déjà été élaboré avec l'appui du gouvernement Belge.

Sous-activité 1.3.2. Renforcer les capacités des acteurs en charge de la planification à travers des formations sur les outils conçus.

Composante 2 : Renforcement des capacités techniques des ministères sectoriels et des collectivités territoriales sur la mise en œuvre des NDC

La mise en œuvre réussie et optimale des NDC nécessite la conjugaison des efforts de toutes les parties prenantes, dans une approche de compréhension commune de ce défi climatique et des moyens d'y faire face. Parmi ces parties prenantes figurent les ministères sectoriels et les structures étatiques qui ont à charge de fixer les grandes orientations de développement du pays.

De plus, au regard de l'évolution actuelle des négociations internationales et de l'appel de la CCNUCC à l'endroit des états parties, à fournir plus d'ambitions dans leurs efforts de réductions des émissions de gaz à effet de serre, l'engagement du secteur public à créer un cadre favorable de mise en œuvre des actions climatiques devient crucial. De ce fait, un renforcement des capacités techniques des acteurs clés du secteur public (hommes et femmes) constituerait une énorme avancée vers des actions plus renforcées de lutte contre les changements climatiques. Ce projet permettra d'intégrer, dans un plan quinquennal de renforcement des capacités des acteurs nationaux, les gaps, les lacunes et les besoins en renforcement des capacités des ministères sectoriels et des structures étatiques, et à améliorer leurs engagements vis-à-vis de la lutte contre les changements climatiques.

A côté des entités clés du secteur public, figurent les collectivités territoriales qui agissent, à moyenne et petite échelle, sur le développement du pays et font face aux effets néfastes des changements climatiques. Leurs implications dans la mise en œuvre et la révision des NDC est tout aussi indispensable que celle des autres parties prenantes. Ayant la gestion au quotidien des populations, les collectivités ont un échelon d'intervention pertinent pour offrir une vision transversale des enjeux et des solutions, disposant ainsi d'une forte capacité d'entraînement des parties prenantes locales. Cependant, celles-ci sont confrontées à : (i) l'insuffisance de formation et d'expérience en matière d'élaboration de projets « bancables » à soumettre aux sources de « financements climat » et aux partenaires techniques et financiers ; (ii) de faibles connaissances des opportunités et des mécanismes de mise en œuvre de l'action climatique ; (iii) l'insuffisance d'une expertise locale sectorielle sur les changements climatiques ; (iv) des compétences limitées des sectoriels.

A côté de ce renforcement des capacités techniques, la sensibilité au genre est cruciale pour une action climatique efficace¹ au niveau mondial, aussi bien qu'au niveau de chaque état. La Côte d'Ivoire dispose d'un document de politique nationale du genre², axé sur l'égalité des chances, l'équité et le genre, élaboré en 2009, et qui met en place le cadre général sur la prise en compte du genre. Cependant, ce document, bien qu'ayant permis de renforcer l'égalité des sexes et de donner une voix plus importante aux femmes dans les instances de décisions, ne donne pas une orientation spécifique sur le genre dans les changements climatiques d'où la pertinence d'une Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques.

La composante 2 du programme verra la réalisation des activités suivantes

Activité 2.1. Renforcer les capacités des Ministères sectoriels et structures étatiques sur les grands enjeux mondiaux des NDC et de la lutte contre les changements climatiques

Sous-activité 2.1.1. Réaliser une étude d'identification et de collecte des besoins en renforcement des capacités des ministères et structures étatiques à intégrer dans un plan quinquennal de formation du secteur public sur les NDC et les orientations internationales sur le climat.

Sous-activité 2.1.2. Former les cadres du secteur public (hommes et femmes) sur l'identification et la formulation de projets structurants alignés sur les exigences de la finance climatique, ainsi que sur toutes les opportunités nationales et internationales de lutte contre les changements climatiques.

Sous-activité 2.1.3. Former une équipe du Programme National de lutte contre les Changements Climatiques (PNCC) dans l'élaboration des projets selon la finance climatique, afin d'accompagner au quotidien les acteurs nationaux.

Activité 2.2. Appuyer les collectivités territoriales dans leurs actions de lutte contre les changements climatiques à l'échelle locale

Sous-activité 2.2.1. Réaliser une étude diagnostic sur le niveau d'intégration des changements climatiques dans la planification locale.

Sous-activité 2.2.2. Développer un plan climat territorial inclusif pour une région pilote.

¹ Voir article du 16 mai 2016, intitulé « La sensibilité au genre est cruciale pour une action climatique efficace », source : <https://unfccc.int/fr/news/sensibilite-genre-cruciale-action-climatique-efficace>

² Voir document de politique nationale sur l'égalité des chances, l'équité et le genre de Côte d'Ivoire, avril 2009, par le Ministère de la Famille, de la Femme et des Affaires Sociales

Sous-activité 2.2.3. Élaborer un guide méthodologique et de bonnes pratiques portant sur l'élaboration d'un plan climat territorial en Côte d'Ivoire.

Sous-activité 2.2.4. Former les cadres des collectivités (hommes et femmes) sur l'identification et la formulation de projets structurants alignés sur les exigences de la finance climatique, ainsi que sur toutes les opportunités nationales et internationales de lutte contre les changements climatiques.

Sous-activité 2.2.5. Former les cadres des collectivités territoriales (hommes et femmes) sur les changements climatiques dans sa compréhension globale.

Activité 2.3. Élaborer la Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques, assortie d'un plan d'actions pour une meilleure intégration du genre dans la mise en œuvre des NDC

Sous-activité 2.3.1. Élaborer et valider la Stratégie Genre et Changements Climatiques.

Sous-activité 2.3.2. Élaborer et valider un plan d'actions pour la mise en œuvre de la stratégie genre et Changements Climatiques.

Sous-activité 2.3.3. Renforcer les capacités des acteurs nationaux sur l'application de la stratégie afin de garantir la prise en compte du genre dans la lutte contre les changements climatiques dans tous les secteurs et à toutes les échelles.

Activité 2.4. Mutualiser les expériences nationales et internationales (coopération sud-sud) en matière de mise en œuvre des NDC

Sous-activité 2.4.1. Participer à différents événements parallèles relatifs à la mise en œuvre des NDC (Ex: COP, semaine africaine du climat, etc.).

Sous-activité 2.4.2. Organiser deux missions de partages d'expérience dans deux pays du sud membres du NDC Partnership.

Composante 3 : Évaluation de l'état de mise en œuvre des NDC afin de rehausser l'ambition des NDC de la Côte d'Ivoire

Comme mentionné dans les NDC, le pays doit mettre à jour et augmenter ses ambitions tous les 5 ans, en accord avec l'actualisation quinquennale de son Plan National de Développement (PND).

Cependant, depuis la soumission des INDC en 2015, toutes les parties prenantes essaient de mettre en œuvre les NDC selon leurs propres compréhensions, mais à ce stade, il n'y a pas de visibilité claire et précise sur la trajectoire vers laquelle tend le développement ou sur les actions mises en œuvre au niveau des secteurs clés (de l'atténuation et de l'adaptation) dans la mise en œuvre de nos NDC. De plus, il est urgent d'identifier clairement (1) les défis, les obstacles, les goulots d'étranglement, (2) les leviers à actionner pour améliorer la mise en œuvre des NDC, les options pour relever l'ambition de nos futures NDC, (3) les points d'arbitrage et les orientations stratégiques sectorielles dans un contexte de promotion de la Théorie de Changement (ToC) à un haut niveau.

Les principaux résultats de cette action constitueront une très bonne base pour établir un cadre national pour l'évaluation et le suivi de la mise en œuvre des NDC en préparation à leur révision en 2020, conformément au calendrier de révision mentionné dans la version soumise en 2015.

Pour atteindre ces résultats, les activités suivantes seront mises en œuvre :

Activité 3.1 : Réaliser une étude diagnostique de la mise en œuvre des NDC dans les secteurs clés de l'atténuation et de l'adaptation.

Sous-activité 3.1.1 : Réaliser un état de mise en œuvre des NDC au niveau des 4 secteurs clés de l'atténuation (Énergie, Agriculture, Foresterie et Déchets) et des 11 secteurs prioritaires de l'adaptation.

Sous-activité 3.1.2 : Identifier les lacunes, les faiblesses et les barrières des secteurs prioritaires (atténuation et adaptation) dans la mise en œuvre des NDC.

Sous-activité 3.1.3 : Proposer des mesures à mettre en œuvre pour impulser la mise en œuvre optimale des NDC et les intégrer dans une feuille de route.

Activité 3.2. Examiner les potentiels de réduction d'émission des différents secteurs dans la perspective du rehaussement de l'ambition des NDC de la Côte d'Ivoire

Sous-activité 3.2.1 : Explorer les différentes options pour rehausser l'ambition des NDC au niveau des 4 secteurs clés de l'atténuation (Énergie, Agriculture, Foresterie et Déchets) au regard de l'évolution des nouveaux documents stratégiques de chaque secteur et des potentialités d'investissements approuvés.

Sous-activité 3.2.2 : Intégrer chacune des options dans un modèle de scénario d'atténuation afin d'établir les bases de la mise à jour des NDC.

Sous-activité 3.2.3 : Élaborer un document de plaidoyer à l'attention des décideurs sur les options sectorielles à mettre en œuvre pour accroître le développement bas-carbone du pays.

Composante 4 : Outillage renforcé du secteur privé pour une meilleure implication dans la mise en œuvre des NDC

L'engagement du secteur privé dans la mise en œuvre des NDC de la Côte d'Ivoire sera une source importante d'innovations et d'investissements et permettra l'implication d'une partie prenante essentielle.

Le secteur privé, fort de sa puissance financière et de son penchant pour l'innovation, a un rôle déterminant à jouer dans la lutte contre le réchauffement climatique. D'abord, en tant que force motrice de l'économie du pays, le secteur privé a la responsabilité, mais également l'obligation professionnelle, de prendre les mesures nécessaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de ses entreprises. Ensuite, en tant qu'investisseur, le secteur privé a les moyens d'accélérer l'action climatique au niveau du pays. Il est bien reconnu que les États ne peuvent pas à eux seuls financer les actions contribuant à la réalisation des NDC.

Pour un meilleur positionnement du secteur privé ivoirien dans le processus de mise en œuvre des NDC, il sera question de renforcer les capacités du patronat ivoirien en matière de changement climatique en général et en matière d'accès au financement climatique en particulier ; de développer des outils d'aide à la prise de décision pour l'adoption de pratiques et de technologies faible en carbone et de promouvoir le partage d'expérience, la veille et le réseautage au niveau sous régional. De plus le projet accompagnera le secteur privé ivoirien dans la recherche de financement par des investisseurs privés ou publics à travers une pré-sélection de projets bancables, une évaluation de la faisabilité technique et financière de ces projets et enfin une mise en relation avec des investisseurs potentiels. Toutes les activités prévues pour le secteur privé assureront que les femmes entrepreneurs sont informées, qu'elles participent pleinement aux activités et bénéficient équitablement de tout appui financier qui pourraient en découler.

Outre cet appui direct au secteur privé ivoirien, il est important que le gouvernement ivoirien crée un environnement propice pour encourager l'investissement privé dans les actions qui contribuent à l'atteinte des objectifs de la NDC. Les énergies renouvelables par exemple, ont un grand rôle à jouer dans la transition vers l'économie à faibles émissions de carbone. En Côte d'Ivoire, le Gouvernement a fixé son objectif d'accroître la part des énergies renouvelables à 42% d'ici à 2030³ (dont un accroissement de 16% des énergies renouvelables hors hydroélectricité). Les coûts d'accès à la technologie des énergies renouvelables ayant baissé, il est désormais évident que ce qui freine clairement l'investissement dans les énergies renouvelables sont les coûts de financement⁴. Ces coûts élevés sont le reflet d'un ensemble de freins d'ordre technique, réglementaire, financier et institutionnel, qui s'accompagnent de risques d'investissement. Ces défis sont bien réels, mais pas insurmontables.

Enfin, dans l'optique d'attirer un pool diversifié d'investisseurs dans les grands projets d'atténuation ou d'adaptation (énergies renouvelables, efficacité énergétique, gestion durable des déchets et de l'eau, exploitation durable des terres, transport propre, etc.), le projet accompagnera le pays à mettre en place des obligations vertes ou « green bonds »

Pour atteindre ces résultats, les activités suivantes seront mises en œuvre :

Activité 4.1. Renforcer les capacités du secteur privé sur l'accès à la finance climatique, le transfert de technologie et la formulation des projets structurants

Sous-activité 4.1.1. *Élaborer un plan de renforcement des capacités du secteur privé pour un accompagnement sur 2 ans, en collaboration avec le Patronat Ivoirien. Le plan prendra en compte les besoins différenciés des hommes et des femmes entrepreneurs.*

Sous-activité 4.1.2. *Renforcer les capacités sur les changements climatiques (en général), les options de la finance climatique, les transferts de technologies pour le secteur privé et sur la formulation de projets structurants pour une transition verte. Le renforcement de capacité visera aussi bien les hommes que les femmes, actifs dans le secteur privé.*

Sous-activité 4.1.3. *Élaborer des catalogues sur les mécanismes et les options de financements climatiques, ainsi que les technologies climatiques existantes.*

Sous-activité 4.1.4. *Sélectionner un nombre de projets (3 ou 4) portés par le secteur privé pour une évaluation de la faisabilité technique et financière et pour la mise en relation « match-making » avec des investisseurs potentiels.*

Activité 4.2. Mettre en place un dispositif de « derisking » (réduction des risques) pour les investissements dans le secteur des énergies renouvelables en Côte d'Ivoire

Sous-activité 4.2.1. *Concevoir un dispositif de « derisking » pour les investissements dans le secteur des énergies renouvelables, ainsi que les textes réglementaires y afférents.*

³ Débloquer les investissements privés- Une feuille de route pour atteindre l'objectif de 42% d'énergie renouvelable de la Côte d'Ivoire d'ici 2030

⁴ Atténuer les risques associés aux investissements dans les énergies renouvelables, <https://ideas4development.org/energies-renouvelables-limiter-risques-associes-a-linvestissement/>

Sous-activité 4.2.2. Valider et renforcer les capacités techniques du patronat ivoirien sur les approches innovantes du dispositif de « derisking » pour les investissements dans le secteur des énergies renouvelables.

Activité 4.3. Mettre en place un système national de Green Bonds

Sous-activité 4.3.1. Concevoir et valider un système national de Green Bonds.

Sous-activité 4.3.2. Structurer les green bonds avec l'appui d'experts juridiques et financiers.

Sous-activité 4.3.3. Élaborer un prospectus pour les green bonds.

Sous-activité 4.3.4. Émettre les green bonds.

Activité 4.4. Partage d'expérience et mise en œuvre des synergies sous régionale

Sous-activité 4.1.1. Organiser un atelier de partage d'expérience dans une approche de coopération sud-sud entre les patronats de la sous-région pour la mise en œuvre des NDC.

Sous-activité 4.1.2. Organiser un voyage de partage d'expérience dans un pays africain avancé sur la question de l'implication du secteur privé dans la mise en œuvre des NDC.

Composante 5 : Communication autour des activités des NDC pour une meilleure sensibilisation et appropriation du public

La Côte d'Ivoire semble être freinée dans son élan de répondre efficacement aux changements climatiques par un manque de connaissances techniques et de capacités de communication au sein des acteurs responsables de la lutte contre les changements climatiques, une faible conscientisation et compréhension de la part du grand public et une mauvaise opinion des acteurs sur la mise en œuvre des actions climatiques. Cela a pour conséquence : un manque de synergie dans les actions car chaque acteur national met en œuvre les NDC selon sa propre compréhension qui induit une faible capacité de réponse et d'adaptation et une faible vulgarisation des outils et des résultats de mise en œuvre des actions climatiques.

L'objectif visé dans cette composante est donc l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Communication Climat & un Plan d'action en appui à la mise en œuvre des NDC de la Côte-d'Ivoire. Il s'agira d'un processus fondé sur le dialogue et la participation, qui permet aux populations rurales (hommes et femmes) d'exprimer leurs opinions, de partager leurs connaissances et de s'engager activement dans leur propre développement.

Activité 5.1. Élaborer une stratégie de communication inclusive et un plan d'actions en appui à la mise en œuvre des NDC

Sous-activité 2.1.1. Faire un diagnostic des stratégies de communication sectorielles existantes, y compris leur méthode pour atteindre l'audience féminine.

Sous-activité 2.1.2. Élaborer et valider la stratégie de communication et un plan d'actions en appui à la mise en œuvre des NDC et prenant en compte la dimension genre.

Sous-activité 2.1.3. Renforcer les capacités du secteur média sur la communication en appui à la mise en œuvre des NDC.

Activité 5.2. Assurer la communication autour de la mise en œuvre du NDC SP

Sous-activité 5.2.1. Concevoir et diffuser différents supports de communication du projet aux parties prenantes (Brochure, banner, Kakemonos, T-Shirt...).

Sous-activité 5.2.2. Assurer de bonnes relations avec les médias à travers les annonces à la presse, communiqué de presse, idée d'article ;

Sous-activité 5.2.3. Assurer l'édition et la diffusion des publications du projet, et partager les produits du projet sur les sites web du PNUD et d'autres sites dédiés aux échanges internationaux pour le développement durable.

Activité 5.3. Développer des outils de connaissance et de partage du savoir autour de la mise en œuvre des NDC (outil de connaissance pour l'élaboration de projet, outil de vulnérabilité, etc.)

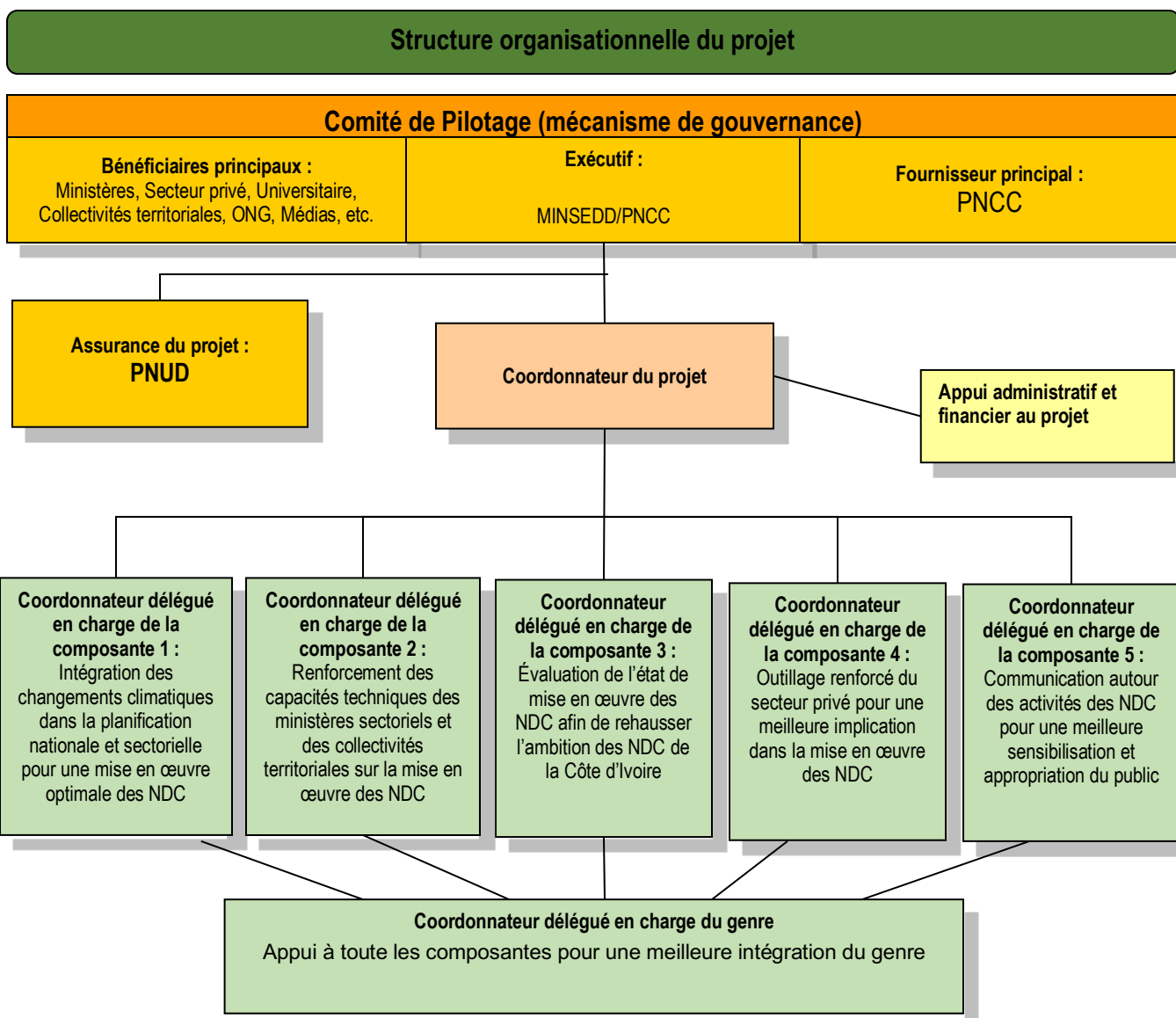
Sous-activité 5.3.1. Concevoir et produire des outils d'information, d'éducation et de connaissance autour de la mise en œuvre des NDC ; les outils seront conçus en tenant en compte d'une audience différenciée d'hommes et de femmes

Sous-activité 5.3.2. Mettre en place un portail pour le changement climatique et des actions de mise en œuvre des NDC.

Gestion du programme

Le partenaire d'exécution de ce projet est le MINEDD par le biais du PNCC. Le partenaire d'exécution est responsable de la gestion de ce projet, y compris le suivi et l'évaluation des interventions du projet, la réalisation des résultats du projet et l'utilisation efficace des ressources du PNUD. Le MINEDD sera appuyé par le bureau pays du PNUD conformément à l'Accord type d'assistance de base et au document de programme pays du PNUD.

De façon schématisée, ci-dessous la structure organisationnelle de gouvernance du projet :



◆ **Le Comité de Pilotage (CP)**

Le Comité de Pilotage (mécanisme de gouvernance) est chargé de prendre, par consensus, les décisions de gestion lorsque le Coordinateur du projet a besoin de conseils, y compris les recommandations du PNUD (partenaire d'exécution) pour l'approbation des plans et révisions du projet. Afin de garantir la responsabilité ultime du PNUD, les décisions du CP du projet doivent être prises en cohérence avec les normes qui garantissent la gestion axée sur le développement des résultats, le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence nationale et internationale efficace. Si un consensus ne peut être obtenu au sein du CP du projet, la décision finale incombe au Responsable Programme du PNUD.

Le Comité de Pilotage du projet est composé de structures étatiques clés, du secteur privé, de collectivités territoriales, co-présidé par le MINEDD et le PNUD. Les membres du CP fourniront des politiques générales et des orientations pour la mise en œuvre du projet.

Les points focaux nationaux du NDC Partnership sont membres observateurs du Comité de Pilotage.

◆ **Le PNUD, agence d'exécution**

Le PNUD est l'agence d'exécution pour le projet. Le bureau pays du PNUD veillera à ce que les fonds du NDC Support Programme soient décaissés et administrés conformément aux normes fiduciaires du PNUD et en accord avec l'objectif du projet. Le bureau pays du PNUD et l'Unité d'Appui du NDC Support Programme surveilleront la mise en œuvre du projet et la réalisation des résultats et produits du projet, fourniront des orientations générales et des recommandations pour améliorer la performance du projet et favoriseront l'échange d'expériences et de leçons tirées de leur expertise mondiale.

À la demande du MINEDD, le bureau pays du PNUD fournira les services d'appui suivants pour la mise en œuvre du projet : (i) paiements, décaissements et autres transactions financières ; (ii) recrutement de personnel spécifique, de personnel de projet et de consultants ; (iii) l'achat de biens et services, y compris leur élimination ; (iv) organisation d'activités de formation, de conférences, d'ateliers et de bourses d'études ; (v) autorisations de voyage, billetteries des autorisations gouvernementales et organisation pratique des voyages . Le bureau pays du PNUD recouvrera les coûts directs - encourus pour fournir ces services - conformément à la liste de prix universels du PNUD.

◆ **Unité de Gestion du Projet (UGP)**

Le projet sera opérationnalisé au bureau du PNCC (Unité de Gestion du Projet) où sont hébergés d'autres projets liés aux changements climatiques. L'UGP sera supervisée par un **Directeur de Projet** qui sera le Coordonnateur des Programmes et Projets (CPP) du MINEDD.

Un **Coordonnateur du projet** dirigera le projet au quotidien et sera assisté par un **Responsable Administratif et Financier** et (6) **Coordonnateurs Délégués** (CD), à raison d'un (1) Coordonnateur Délégué par composante et un (1) Coordonnateur Délégué spécialiste en genre qui assureront la préparation technique et le suivi de chaque activité à mener, le travail quotidien de chaque consultant, les supports pour les ateliers, etc. sous la supervision et la pré-validation du Coordonnateur du Projet.

Les six (6) Coordonnateurs Délégués proviendront du personnel du PNCC et seront détachés à plein temps sur ce projet.